



TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

(article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008)

(articles L. 2333-6 à L. 2333-16 du CGCT)

(décret n°2013-206 du 11 mars 2013)

Cet état recense les dispositifs publicitaires en place au 1^{er} janvier

DÉCLARATION ANNUELLE 2018

REDEVABLE :

Société

Artisan, commerçants

Nom, prénom du déclarant _____

Nom commercial de l'établissement _____

Adresse de l'établissement _____

Téléphone : _____ N° SIRET _____

ENSEIGNES

	nombre	surfaces cumulées en m ²	Tarifs au m ²	total €
Superficies ≤ 7 m ²			exonération	0.00 €
Superficies > 7 m ² et ≤ 12 m ²			15 €	
Superficies > 12 m ² et ≤ 50 m ²			30 €	
Superficies > 50 m ²			60 €	
Sous total 1 (€)				

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ ENSEIGNES (non numériques)

	nombre	surfaces cumulées en m ²	Tarifs au m ²	Total €
Superficies ≤ 50 m ²			15 €	
Superficies > 50 m ²			30 €	
Sous total 2 (€)				
Lieu d'implantation :				

DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRÉ ENSEIGNES (numériques)

	nombre	surfaces cumulées en m ²	Tarifs au m ²	Total €
Superficies ≤ 50 m ²			45 €	
Superficies > 50 m ²			90 €	
Sous total 3 (€)				
Lieu d'implantation :				

TOTAL GÉNÉRAL (€)

Déclaration à retourner impérativement avant le 1^{er} mars 2018, par courrier à l'adresse suivante :

POLICE MUNICIPALE 175 rue Paul Corbin 74190 PASSY, par fax au 04 50 54 10 60, ou courriel : police.municipale@mairie-passy.fr

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurants sur ce document.

Fait à _____ le ____/____/____

Signature / cachet